

Pour diffusion immédiate

Étude publique des diverses étapes du processus budgétaire de la Ville de Montréal

Montréal, le 19 juin 2006 – La Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain invite la population et les organismes à participer à une étude sur le processus de préparation et d'adoption du budget lors d'une assemblée publique qui se tiendra:

Le mercredi 28 juin 2006, à 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

La Ville de Montréal a procédé à l'ajustement de son processus budgétaire afin de tenir compte de la mise en place, en janvier 2006, du nouveau modèle de gouvernance. Le processus prévoit, entre autres, diverses consultations publiques auprès des citoyens par les instances politiques lors de la préparation des budgets. Au niveau local, les conseils arrondissement disposent de la latitude nécessaire pour consulter leurs citoyens. Pour leur part, le conseil d'agglomération et le conseil municipal informent et consultent la population par le biais de commissions permanentes ou spéciales. Au terme de ce processus, les conseils sont en mesure d'adopter des budgets équilibrés qui permettent de financer l'ensemble des activités et des services aux citoyens.

Afin d'alimenter la réflexion et la discussion, le Service des finances de la Ville présentera les grandes lignes des diverses étapes du processus budgétaire. La commission souhaite connaître vos opinions et vos propositions sur ce sujet.

Inscription et documentation

Les personnes qui désirent participer à la période de questions et de commentaires ou déposer un mémoire sont priées de s'inscrire 30 minutes avant le début de l'assemblée ou de communiquer dès maintenant avec la Direction du greffe. Un document d'information sur le processus budgétaire est disponible pour consultation sur le site www.ville.montreal.qc.ca/finances, dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et à la Direction du greffe.

À la suite de son étude publique, la commission adoptera ses recommandations sur ce thème lors d'une assemblée publique subséquente. Puis, la commission déposera son rapport de consultation au conseil municipal, le 28 août 2006. Rappelons que les commissions sont des instances de consultation publique et leur mission consiste à favoriser la participation des citoyennes et citoyens sur les questions d'intérêt public et à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

-30-

Renseignements : Direction du greffe
Comités et commissions du conseil
(514) 872-3770
commissions_greffe@ville.montreal.qc.ca